

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES SUR HELPE

CANTON D'AVESNES

COMMUNE D'ÉTROEUNGT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

Le Conseil Municipal d'Etrœungt s'est réuni à la Mairie d'Etrœungt pour la séance du mardi 8 Avril 2025 à 20H00, sur convocation en date du 2 Avril 2025, et sous la Présidence de Monsieur Vincent JUSTICE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Vincent JUSTICE Maire, Jérôme MAIRESSE Adjoint, François DESENCLOS, Alexis DE KERLE, Frédéric EVRARD, Aurélie GARIN, Alexandra GÜLER, Nathalie MILAN, Magali NOULE, Laëtitia PAINCHART, Conseillers Municipaux.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

ABSENTS EXCUSÉS : José PRISSETTE
Anne-Sophie COUVREUR
Guillaume SOUDRY
Sophie MONGE

PROCURATIONS : Guillaume SOUDRY donne procuration à François DESENCLOS
Anne-Sophie COUVREUR donne procuration à Magali NOULE

Monsieur le maire rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie et expose à l'assemblée les difficultés que nous rencontrons avec les réservations pour la cantine. Des raisons comptables nous interdisent les avoirs, afin d'éviter les multiples manques de réservations, monsieur le Maire propose de facturer 8€ le repas en cas de non réservation et la suppression des avoirs.

Pour éviter les dépassements d'horaires à la garderie, monsieur le Maire propose d'instaurer une majoration de dépassement d'horaire de 15€ par quart d'heure supplémentaire de retard pour la garderie du soir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la facturation de 8 € pour un repas non réservé, la suppression des avoirs et la majoration de 15€ par quart d'heure supplémentaire en cas de dépassement d'horaire à la garderie du soir, et ce à compter du 1 mai 2025.

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire d'Etrœungt

Vincent JUSTICE

